

Arrêté n°20-2026

Le Maire de VILLERS SAINT PAUL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants

Vu le Code de la Route ;

Considérant que les travaux de remplacement du réseau HTA, rue Aristide Briand, gêneront la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRETE

ARTICLE 1er : Rue Aristide Briand A compter du 16 mars 2026 et pour une durée de trente jours, la circulation des véhicules sera interdite sur une voie de circulation entre la rue de la Cité l'Epine et le numéro 175.
La circulation s'effectuera sur une demi chaussée par alternat.
Le flux de circulation sera géré par l'installation de feux tricolores de chantier.
La vitesse sera réduite à 30 km/h.

ARTICLE 2 : A compter du 16 mars 2026 et pour une durée de trente jours, le stationnement des véhicules sera interdit du côté des numéro impairs entre la rue de la Cité l'Epine et le numéro 175.

ARTICLE 3 : Rue de la Cité l'Epine A compter du 16 mars 2026 et pour une durée de trente jours, la circulation des véhicules sera interdite sur une voie de circulation entre la rue Serge Gainsbourg et la rue Aristide Briand.
La circulation s'effectuera sur une demi chaussée par alternat.
Le flux de circulation sera géré par l'installation de feux tricolores de chantier.
La vitesse sera réduite à 30 km/h.
Le stationnement des véhicules sera interdit sur toute l'emprise des travaux.

ARTICLE 4 : Un cheminement sécurisé pour les piétons sera mis en place pour leur permettre de circuler au droit des travaux.

ARTICLE 5 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société CORETEL.

ARTICLE 6 : Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux, Madame la Cheffe de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire central de la Police Nationale de Creil, la société CORETEL sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villers Saint Paul, le 18 février 2026.

Le Maire
Gérard WEYNE



MAIRIE DE VILLERS-SAINT-PAUL

☎ Place François Mitterrand - BP 50009 - 60872 RIEUX Cedex ☎ 03 44 74 48 40

✉ contact@villers-saint-paul.fr 🌐 www.villers-saint-paul.fr